

Qui sommes-nous ?

Le Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation (SPIP) a pour mission principale **la prévention de la récidive** au sein du Ministère de la Justice. Pour cela, il est chargé de :

- **réaliser une évaluation de la personne**
- **d'assurer un accompagnement adapté** afin de trouver des **solutions aux problématiques identifiées** chez la personne suivie afin d'assurer sa réinsertion
- assurer le **contrôle** et le **respect** des obligations prononcées par l'autorité judiciaire

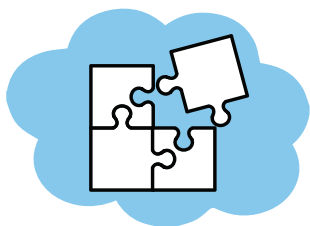
Le SPIP est doté d'une équipe pluridisciplinaire avec des compétences diverses, **indispensables à l'évaluation** et la **prise en charge du public suivi**. Le SPIP est composé de directeurs, de conseillers pénitentiaires d'insertion et de probation (CPIP), de psychologues, d'assistante de service sociale, de surveillant pénitentiaire, de personnels administratifs, et de coordinatrices d'activités socio-culturelles.

Le Placement Extérieur ?

Un accompagnement socio éducatif encadré

Véritable alternative à la détention, le Placement Extérieur (PE) permet de réaliser tout ou partie de sa peine hors les murs de la prison.

Réalisable **à différents moments** dans le parcours pénal d'une personne, le placement extérieur est l'une des cinq mesures d'aménagement de peine et **il peut se décliner sous autant de forme que de problématique**. En effet, ce dispositif repose sur un accompagnement global renforcé entre les associations conventionnées, les CPIP, le magistrat et la **personne accompagnée**.



Le placement extérieur **favorise la réinsertion et vient limiter les risques de récidive** contrairement aux sorties sèches

Le placement extérieur favorise le **retour à l'emploi et l'accès au logement** ;

On compte **530 lieux de travail ou d'hébergement** en France, pour 359 structures agréées



Placement extérieur

Fiche d'explication

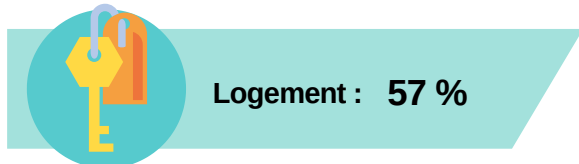
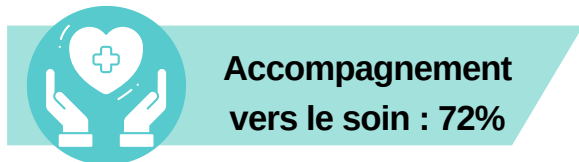
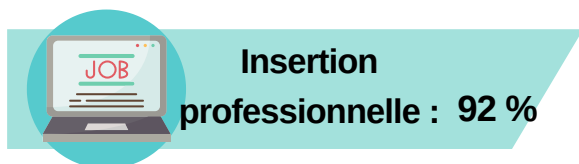
Les besoins et objectifs du PE dans le Loire Sud :

Le PE s'inscrit dans les objectifs suivants :

- Sanctionner sans exclure,
- Considérer la personne comme **sujet de droit**,
- Intégrer une dimension **éducative** forte,
- Permettre de **se servir de l'obligation comme levier d'insertion et de prévention de la récidive**,
- **Restaurer l'autonomie et la responsabilité de la personne**,

Données issues d'un questionnaire à l'intention des CPIP du SPIP de la Loire

Les besoins repérés :



Typologie du public :

25% de femmes



Âge
moyen : 25-35 ans

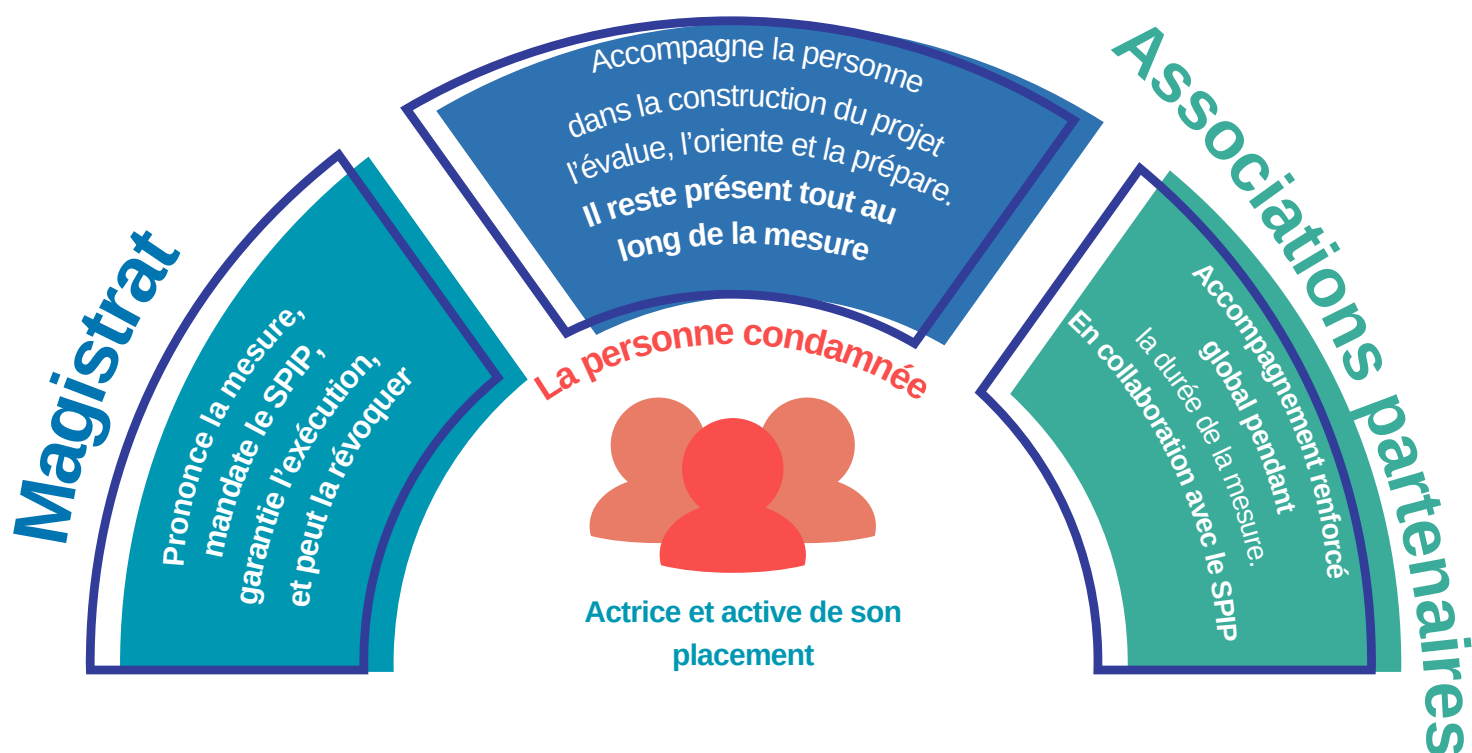


16% en situation
irrégulière



La personne actrice de sa prise en charge : redonner un sens à la peine

SPIP



Placement extérieur

Fiche d'explication

La tarification :

Hébergement seul	18 €
Restauration seule	13 €
Accompagnement seul	20 €
Hébergement + restauration	28 €
Hébergement + accompagnement	35 €
Restauration + accompagnement	30 €
Hébergement + restauration + accompagnement	45 €

L'**association porteuse** pourra intervenir suite à un **conventionnement** avec le SPIP.

Ce qui donne également **lieu à un financement** du Ministère de la Justice selon la grille tarifaire ci-dessus.

Le PE peut faire l'objet d'un projet **pluri partenarial** : une association peut s'occuper du logement, une autre du soin, etc.

“ Le bon usage de la liberté s'apprend en liberté, et non entre les murs d'une prison ”

Professeure Leblois-Happe

Placement extérieur

Fiche d'explication

Contact :



SPIP de la Loire
10, rue Louis Braille
42 000 - ST ETIENNE

Alexia GUENDOZ



06 13 14 03 68
04 27 40 29 00



alexia.guendouz@justice.fr